

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DU PACIFIQUE**

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (C.-B.)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 12 octobre 2006

Numéro de l'avis : 02/2006

Objet : **Rappel de la limite actuelle de deux nœuds à Stanovan et Canexus**

Secteur : Port de Vancouver

Détails : Une limite de deux nœuds est en vigueur actuellement à ces deux terminaux. Il n'y a jamais eu de problème à ce sujet auparavant en raison de la limite actuelle de deux nœuds de la ZRM. Cependant, puisque des navires se sont rendus récemment de leur point de mouillage à ces postes d'accostage, cette limite a été ignorée et le présent avis vise à rappeler qu'elle est toujours en vigueur.

Directives : **Les navires qui accostent ou appareillent au terminal Stanovan et au poste de Canexus Chemical Canada doivent respecter la limite actuelle de deux nœuds.**

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou Adrian Cormier.

Kevin Obermeyer
Président-directeur général

Si vous avez des questions ou des préoccupations à soulever au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec le vice-président des opérations maritimes au 604-666-6771, transmettre un courriel à oberkev@ppa.gc.ca ou écrire à l'adresse postale susmentionnée.